



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commissariat Général
au Développement Durable**

La Défense, le 29 mai 2024

**Monsieur Jérémy Randu
SCEA les vaches de Camembert
5118 route du fromage
61120 Camembert**

Nos réf. : SEVS-SDPPD2-24-05-074

Affaire suivie par : Daniel BERTHAULT

Tél. : 01 40 81 88 39

Courriel : daniel.berthault@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de recours hiérarchique, datée du 26 décembre 2023 et reçue le 9 janvier 2024, à l'encontre de la décision après examen au cas par cas relative au projet de forage pour l'abreuvement de bovins sur la commune de Neauphe-sur-Dive (61), rendue le 06 novembre 2023.

Nous avons bien pris connaissance des éléments transmis à l'occasion de votre demande de recours hiérarchique, justifiée selon vous par une mauvaise appréciation de l'impact sur une zone humide et sur la nappe du « Bathonien-bajocien plaine de Caen et du Bessin ».

En effet, le projet consistant en une substitution de l'usage d'eau potable issue du réseau collectif par un prélèvement en nappe, classée en zone de répartition des eaux, dans la même ressource, le projet n'induirait pas d'augmentation du déficit quantitatif de cette ressource en eau souterraine si le pompage est bien limité au volume actuellement pris sur le réseau.

La présence d'un recouvrement de marnes de forte épaisseur (63 m) isole l'aquifère des zones humides locales. L'engagement de la réalisation du forage dans les règles de l'art doit assurer l'absence d'effet du pompage dans le forage sur la zone humide identifiée à proximité immédiate.

Les compléments apportés me permettant d'infléchir le sens de la décision rendue par le préfet de région Normandie, sur la base des informations complémentaires fournies, le projet de forage pour l'abreuvement de bovins sur la commune de Neauphe-sur-Dive (61) est

dispensé d'évaluation environnementale. La décision 2023-5054 du 06 novembre 2023 est abrogée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires,